

## Compte rendu réunion audio avec la DG le 29 octobre 2020

Présentation de la situation par la DG: on doit assurer l'ensemble de nos missions avec une organisation du travail adapté à la situation sanitaire, nous ne sommes pas en PCA. Ceci contrairement à la 1ere partie du confinement.

- Il est nécessaire d'incorporer plus de télétravail. Le maximum de 3 jours de télétravail est suspendu, et ceci peut aller jusqu'à 5 jours, mais l'octroi de 5 jours n'est pas une obligation. Pour la surveillance, les activités ne sont pas télétravaillables. Une liste est en cours de réalisation par la DG sur les activités télétravaillables, ou pas ou partiellement. Rappel : Le télétravail doit être demandé par l'agent.
- Limitation momentanée par la quantité de matériels informatiques utilisés à l'occasion du télétravail, ainsi que par le retard des livraisons d'ordinateurs déjà commandés.
- Un cadre clair est en cours de réalisation par la DG, pour que les chefs de service soient guidés dans la mise en place d'une nouvelle organisation avec le télétravail et le présentiel.
- La liste, des pathologies prises en compte pour l'octroi des asa pour les agents vulnérables, va bientôt être disponible.
- De plus, un aménagement des plages horaires est réalisé dans certains services. Lors de la pause méridienne, il peut y avoir aussi un décalage d'horaires afin qu'il n'y ait pas de trop forte concentration d'agents dans les locaux de restauration collective ou locaux sociaux.
- La question, sur l'utilisation de la commission d'emploi en remplacement de l'attestation de déplacement pour motif professionnel, a été encore une fois relancée. Ceci aussi bien pour les personnels des deux branches de la DGDDI. La DGFIP en a aussi fait la demande pour ses agents. La DG en a bon espoir. Pour les déplacements, le justificatif de déplacement professionnel reste pour l'instant toujours effectif.
- Les réunions en présentiel doivent être complètement réduites ou reportées. Pour le dialogue social, demande conjointe des OS (CFDT – CGT - USD FO – Solidaires - UNSA) pour une suspension des réformes en cours car les réunions vont se tenir en mode dégradé. Demande de rester en audio seulement pour les réunions sur le sujet sanitaire, comme nous l'effectuons lors de la 1ere partie du confinement. Les élus ne pourront pas siéger.
- Pour les CAP, le calendrier va être revu. Les CAPC recours vont pouvoir être revues. Pour les cap promotions et titularisations, il va être difficile de les reporter à 2021. Cet aspect va être étudié par la DG. Pour les capc discipline, celles-ci peuvent être reconduites.



## UNION SYNDICALE DES DOUANES FORCE OUVRIÈRE

### USD FO

---

- Sur les concours et examens, la fonction publique indique que les épreuves écrites peuvent se dérouler. Les épreuves orales peuvent l'être en distanciel. Pour le stage des agents en changement de branche, la confirmation du maintien du stage dépendra de la réponse de la Fonction publique. FO demande que les agents en changement soit au minimum informé du maintien du stage ou pas. Certaines sont déjà arrivées sur site...

Si le cas de fermeture des écoles était choisi, la question du maintien de l'hébergement des agents sur l'école serait posé.

- Sur les formations, nous attendons la confirmation de la fonction publique sur le tout passage en e-formation ou modalités de fermetures des formations et des écoles). D'ici la fin de semaine, nous devrions avoir une réponse.

#### Point d'info de la DG :

Sur les aspects frontières: sur les intérieures, pour l'instant le franchissement est entièrement libre. Sur les extérieures, restrictions aux frontières et seulement 9 pays tiers peuvent venir sur notre territoire national.

Pas de demande de renforcement aux frontières suite à l'augmentation du plan vigipirate.

Les effectifs avaient déjà été calibrés et le travail de listing des ppa avait été élaboré avec la DCPAF et les Directeurs.

Ont participé à cette réunion audio :

- Catala Marie-Jeanne (SND),

- Escavi Edgar, (SND),

- Salvatore Lunesu (SNCD)

46, Rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

© : 01 47 70 31 21 (snd) - 09 63 43 59 87 (sncd)

Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Sites Internet : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) - [www.sncd.info](http://www.sncd.info)